

Pour une extinction d'incendie 100 % sans résidus !

Après l'infiltration d'eau, l'incendie est la pire catastrophe pouvant survenir à bord d'un bateau. Gaz, éthanol, diesel – les sources de danger sont nombreuses ! Le facteur temps n'est pas seul déterminant, il est également essentiel de disposer d'un système adapté pour une protection incendie intégrale.

L'extincteur NOVEC™ innovant pour bateaux de K.A.B. est leader en matière de lutte contre l'incendie : l'activation automatique lorsque la température de déclenchement est atteinte garantit un maniement en toute sécurité. De plus, il est peu encombrant, agit très rapidement et est approuvé partout dans le monde !

Pour votre sécurité. Pour votre vie.



Fotolia, Schlierner



Fotolia, Italianphotoagency

Vos avantages en un coup d'œil

- Sans résidus et sans odeur
- Gaz incolore
- Agit immédiatement pour tous types d'incendies
- Non-conductivité électrique
- Sans dommages pour les textiles, machines etc.
- Faible encombrement
- Ne nécessite pas de nettoyage après utilisation
- Non polluant
- Sans effets secondaires nocifs
- Approuvé dans le monde entier

NOUVEAUTÉ : extincteur Sea-Fire NOVEC™

Notre produit phare : l'extincteur pour bateaux Sea-Fire NOVEC™, une installation compacte qui éteint les incendies sans laisser de résidus et agit immédiatement sur tous les types de feu. Respectueux de l'environnement et homologué dans le monde entier ! Demandez-nous conseil et abordez la nouvelle saison nautique en toute sécurité.

Bon à savoir : selon l'Office fédéral de l'environnement, la vente de systèmes d'extinction contenant des agents extincteurs appauvrissant la couche d'ozone ainsi que des agents d'extinction stables dans l'air (p. ex. FM200) est strictement interdite ! Les installations existantes peuvent encore être entretenues et utilisées en cas d'incendie jusqu'au 31 mai 2024. Leur utilisation est interdite à partir du 1er juin 2024. Les systèmes d'extinction qui appauvrissent la couche d'ozone ainsi que des agents d'extinction stables dans l'air doivent alors être remplacés par des agents extincteurs respectueux de l'environnement (p. ex. NOVEC™). La validité d'un entretien de telles installations expire donc au plus tard le 31 mai 2024.



Extincteur pour bateau Sea-Fire NOVEC™

Respectueux de l'environnement et sans résidus

Extincteur pour bateaux NOVEC™ de K.A.B.

Informations concernant le produit



Tous nos extincteurs pour bateaux NOVEC™ fonctionnent automatiquement par déclenchement à la chaleur. Le modèle avec activation manuelle supplémentaire est également disponible sur demande. Les deux systèmes sont équipés d'un contact libre de potentiel (contact sec) pour commander un émetteur de signaux par exemple.

Grâce aux différentes options d'installation, cet extincteur compact convient également parfaitement pour des espaces exigus. La simplicité de montage est garantie et une notice de montage détaillée est fournie avec le produit.

Pour l'entretien des extincteurs, notre réseau de service après-vente suisse est à votre disposition dans plus de [50 points](#) service.

Ci-dessous nos articles disponibles en stock :



Article NS 3 AB

Agent d'extincteur : Novec™
Volume net 0,7 m³
Température de déclenchement à 93 °C
Modèle automatique



Article NS 5 AB

Agent d'extincteur : Novec™
Volume net 2.1 m³
Température de déclenchement à 93 °C
Modèle automatique



Article NS 8 AB

Agent d'extincteur : Novec™
Volume net 3,5 m³
Température de déclenchement à 79 °C
Modèle automatique



Article NS 5 AMB

Agent d'extincteur : Novec™
Volume net 2,1 m³
Température de déclenchement à 93 °C
Modèle automatique et manuel



Article NS 8 AMB

Agent d'extincteur : Novec™
Volume net 3,5 m³
Température de déclenchement à 79 °C
Modèle automatique et manuel

Produits disponibles en stock (sous réserve de vente intermédiaire), conditions de paiement 30 jours net.
Nous sommes à votre entière disposition pour tout renseignement.